

Organisation d'activités scientifiques et de formation continue

Date d'adoption	21 mai 2014
Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} juin 2014
Date de la modification	20 mai 2015
Date d'entrée en vigueur de la modification	20 mai 2015
Instance	Conseil de la Faculté

1. Objectif

Donner un encadrement au soutien de l'organisation d'activités scientifiques ou de formation continue.

2. Description

La Faculté de médecine encourage les enseignants à s'impliquer dans l'organisation d'activités scientifiques ou de formation continue car ces activités contribuent au rayonnement de la Faculté.

Cependant, la Faculté de médecine n'a pas les ressources matérielles et humaines requises pour assumer l'organisation logistique de toutes ces activités. Pour assurer une expertise, plusieurs firmes spécialisées dans le domaine de l'organisation de congrès offrent différents types de services. Les points suivants indiquent dans quel cadre un soutien peut être octroyé.

3. Activité avec crédits de formation

Le Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu (VDPDPC) a pour mission de soutenir les activités de développement professionnel continu. Si l'activité organisée donne droit à des crédits de formation, elle peut habituellement être prise en charge par le VDPDPC. À cet égard, vous devez remplir le [formulaire de demande de service](#) et le soumettre. Cette activité doit respecter la Politique en matière de conflits d'intérêts dans les activités de formation, d'évaluation et de recherche. Consultez cette politique sur la page des [documents officiels et promotionnels](#) de la Faculté de médecine.

4. Activité sans crédit de formation

Pour les autres événements qui ne permettent l'octroi de crédits de formation, soit les journées scientifiques, les congrès ou colloques, différents besoins peuvent se présenter, comme la possibilité d'utiliser le logo de la Faculté de médecine, le matériel promotionnel aux couleurs de la Faculté, les relations avec les médias ou encore l'obtention du statut d'hôte officiel d'un congrès par l'Université Laval.

Contribution de la Faculté de médecine

La Faculté de médecine ne peut soutenir financièrement l'organisation d'une activité scientifique ou de formation continue, mais elle peut accorder des produits et services lorsque l'activité a lieu à Québec et qu'elle est organisée par un enseignant. La liste complète des produits et services est illustrée au

Tableau 1, peu importe le statut de l'activité. Pour toute demande, l'organisateur doit remplir le [formulaire de demande de produits et services](#) et le transmettre selon les indications.

Tableau 1
Produits et services disponibles

Types d'activités	Diffusion et promotion	Outils de communication	Objets promotionnels Prix unitaire à titre indicatif seulement
Journée départementale (scientifique ou formation non créditée)	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des événements FMED - Intranet - Bulletin - Médias sociaux - Affichage babillard - Relations médias (à déterminer selon les sujets abordés et le délai) 	<ul style="list-style-type: none"> - Affiches - Bandeaux Web - Boutons Web <p>Prêt de bannière, drapeau ou Beach flag possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo FMED UL - Ressources logistiques (activités ayant lieu au pavillon Ferdinand-Vandry) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lanière FMED (1,65 \$) - Signet FMED (0,35 \$) - Stylo FMED (0,55 \$) - Bloc-note (0,50 \$) <p>Maximum de 3 \$ par participant jusqu'à concurrence de 300 \$ par événement.</p>
Activité scientifique régionale organisée à Québec par des enseignants de la Faculté de médecine	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des événements FMED - Intranet - Bulletin - Médias sociaux - Courriel recherche - Affichage babillard - Relations médias (à déterminer selon le sujet et le délai) 	<p>Prêt de bannière, drapeau ou Beach flag possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo FMED UL 	<ul style="list-style-type: none"> - Lanière FMED (1,65 \$) - Signet FMED (0,35 \$) - Stylo FMED (0,55 \$) - Bloc-note (0,50 \$) <p>Maximum de 3 \$ par participant jusqu'à concurrence de 300 \$ par événement.</p>
Activité scientifique nationale ou internationale organisée à Québec par des enseignants de la Faculté de médecine	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des événements FMED - Intranet - Bulletin - Médias sociaux - Courriel Info-recherche - Affichage babillard - Relations médias (à déterminer selon le sujet et le délai) 	<p>Prêt de bannière, drapeau ou Beach flag possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logo FMED UL 	<ul style="list-style-type: none"> - Lanière FMED (1,65 \$) - Signet FMED (0,35 \$) - Stylo FMED (0,55 \$) - Bloc-note (0,50 \$) <p>Maximum de 3 \$ par participant jusqu'à concurrence de 500 \$ par événement.</p>

5. Soutien offert dans l'organisation

Il est possible d'obtenir du soutien dans la planification de l'activité en communiquant avec le Bureau des événements campus à l'adresse suivante : »» info@bec.ulaval.ca

L'Université Laval est aussi membre du Centre des congrès qui offre plusieurs services pour l'organisation d'activités scientifiques. Il est possible d'obtenir de l'information sur ces services avantageux qui sont offerts sur le site Web de l'organisme : »» www.cerclledesambassadeurs.com.

6. Statut d'hôte officiel de congrès et utilisation des visuels de l'Université Laval

L'Université Laval peut être l'hôte officiel d'un congrès ou d'un colloque selon certains critères. Les membres de la Faculté de médecine qui désirent bénéficier du statut « Hôte officiel » doivent avant tout adresser leur demande au doyen et remplir le formulaire de demande de statut d'hôte officiel d'un congrès ou d'un colloque. Après approbation du doyen, ce dernier transmet la demande au directeur du Bureau des événements campus (BEC) au moins **six mois avant** la tenue de l'événement, le BEC étant responsable de la gestion des demandes de statut "Hôte officiel" de l'Université Laval. Vous pouvez consulter tous les renseignements et la procédure à cette adresse du Bureau des événements campus : »» www.bec.ulaval.ca/cms/site/bec/hoteoff.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir le statut d'hôte officiel pour utiliser le logo de l'Université Laval et pour l'obtenir, il suffit de remplir le [formulaire de demande de produits et services annexé](#) .

Tableau 2

Soutien offert pour l'organisation d'activités scientifiques ou de formation continue

Type d'activités	Lieu de gestion des fonds	Organisateur de l'événement	Prise en charge	Statut d'hôte officiel	Utilisation des logos	Contribution de la Faculté
Avec crédits de formation	Université Laval	VDPDPC	Possible	Non requis	Oui	Oui
Avec crédits de formation	Centre hospitalier ou autre	Comité organisateur, entreprise ou association professionnelle	Non	Non	Possible de faire la demande d'utilisation de logo	Possible
Sans crédit de formation	Centre hospitalier ou autre	Comité organisateur, entreprise ou association professionnelle	Non	Non	Possible de faire la demande d'utilisation de logo	Possible
Sans crédit de formation	Fonds des grands organismes gérés à l'Université	Comité organisateur, entreprise ou association professionnelle	Non	Non ¹	Possible de faire la demande d'utilisation de logo	Possible
Sans crédit de formation	Fonds des grands organismes gérés à l'Université	Comité organisateur, entreprise ou association professionnelle	Non	Oui, sous certaines conditions	Utilisation des logos inclus	Possible

¹ Pour qu'une caution soit accordée sur un projet géré à la Faculté, il faut que les fonds soient disponibles pour le montant total nécessaire. Une réserve sera constituée au projet.